

# Yamina

Autor(en): **Kerwall, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 206

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285654>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

# LE PAYS

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

à  
Porrentruy

à  
Porrentruy

TÉLÉPHONE

## DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 29<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29<sup>me</sup> année LE PAYS

## Mémoires

DE

Messire CLEMENÇON

PUBLIÉS PAR A. DAUCOURT

curé de MIECOURT.

Ces bons prêtres missionnaires, animés du même zèle que le Prince-Evêque, pénétraient partout dans les villes comme dans les villages, s'exposaient à tout pour administrer les sacrements aux malades et préserver le monde de la contagion des malheureux Jacobins.

C'est ainsi que travaillèrent ces zélés ouvriers évangéliques dans tous les Etats de l'Evêché, de concert intime avec le premier pasteur. Cette vie de missionnaire dura jusqu'à ce que le diocèse fut réuni à celui de Strasbourg par suite du Concordat conclu entre la cour de Rome et le gouvernement français. Ce concordat ramenait la paix dans l'Eglise de France, troublée depuis dix ans par la constitution civile du clergé, fruit d'une autorité incompétente.

Une autre nouvelle vint allарmer une petite partie de son diocèse, ce fut l'arrivée des troupes françaises dans la Prévôté de Moutier-Grandval, comprise dans la Neutralité helvétique. Cette provinticule était un lieu de refuge pour la Vallée de Delémont, pour l'Ajoie, de même que pour une partie de l'Alsace. Les populations catholiques de ces pays y venaient remplir leurs devoirs religieux, ils y venaient à la messe et y recevaient les Sts-Sacrements de l'Eglise. On accourait de fort loin pour entendre la parole de Dieu dans les églises de la Prévôté.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 1

## YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

— Alors, tu ne crois pas ?

— Mon ami, je ne nie pas l'authenticité de faits que je ne suis pas à même de juger, mais j'avoue... que j'aimerais voir par moi-même.

— C'est égal, reprit le mari en poussant son *rockingchair* vers la table sur laquelle sa jeune femme feuilletait dans un amalgame de brochures et de journaux épars, tu peux te vanter d'être plus incrédule que Saint Thomas lui-

L'envahissement de ce pays par les Français, vint mettre à néant tous ces avantages et priver les peuples catholiques des consolations spirituelles. Ce fut le 13 décembre 1797, à dix heures du matin que deux bataillons de troupes armées avec de l'artillerie et de la cavalerie, vinrent occuper ce petit pays qui était demeuré fidèle à son Prince-Evêque, de même qu'au Chapitre de Moutier, ayant établi un Conseil provisoire de régence qui siégeait à Moutier, pour la gestion des affaires.

La proclamation des généraux français, au nom du Directoire de Paris consumma son malheur, en prononçant la déchéance du Prince-Evêque. Le Conseil de régence et le Chapitre, sans aucune indemnité, furent obligés de prendre la fuite et de se réfugier à Soleure, avec quelques meubles et les vivres nécessaires. Ils n'avaient pas eu le temps de se préparer au départ, parcequ'ils comptaient toujours sur les promesses des chefs français qui avaient prononcé, même juridiquement, qu'ils ne violeraient pas la neutralité helvétique. Ils en avaient reçu, disaient-ils, trop d'avantages quand les Suisses leur fournissaient des subsides absolument nécessaires, comme vivres, fournitures, habits quand les armées françaises étaient dans la détresse.

Le Clergé de la Prévôté fut terriblement alarmé à la vue des troupes françaises. Il crut que tout était perdu et qu'il subirait le même sort que les prêtres français et les autres chez qui passaient ces Français destructeurs et maudits, par la prestation du serment civique, la confiscation de leurs biens et de celui des églises. Toutefois, il n'en fut rien. Les commissaires français se contentèrent d'interdire, aux curés et autres prêtres, toutes fonctions publiques de leur ministère et s'occupèrent à organiser la petite conquête de notre pays à l'instar de celui de la France, en le réunissant au dé-

partement du Haut-Rhin, séant à Colmar, comme cela avait déjà été fait pour l'autre partie de la Principauté, en 1795 (\*).

En attendant le peuple chrétien fut dans de terribles angoisses, en se voyant privé tout à coup de toutes consolations spirituelles que donne la Ste-Religion, quand les pasteurs des âmes peuvent en toute liberté, exercer leurs fonctions sacrées et prêcher les vérités de l'Evangile. Notre peuple fut privé de tout secours spirituel pendant trois ans. Les prêtres étaient continuellement dans les alarmes et en danger d'être arrêtés quand ils devaient administrer, bien en secret, les sacrements aux malades. Le Concordat conclu entre Rome et la France leur rendit quelque espoir. C'est avec une immense allégresse qu'on apprit que la paix allait être rendue à l'Eglise catholique de France, par la publication de ce concordat.

Il faut relater ici que le St-Père le Pape Pie VII invita tous les évêques et archevêques de France à donner leur démission de leurs évêchés respectifs qu'ils occupaient, purement et simplement, sans apporter aucune restriction, afin qu'il puisse travailler à une nouvelle organisation des diocèses, nommer à ces nouveaux sièges vacants, par la présentation des titulaires faite par le Consul Bonaparte et ensuite confirmés par le St-Père, comme les conditions du Concordat signé par les parties contractantes, le St-Père et le premier Consul.

Monseigneur, le Prince-Evêque, François-Xavier, fut un de ceux qui se prêtèrent de la meil-

(\* L'auteur de ces mémoires commet ici une erreur. Les pays de l'Evêché compris dans la Neutralité helvétique, furent d'abord réunis au Mont-Terrible en décembre 1797, ce n'est qu'en 1800, que le Mont-Terrible fut supprimé pour être réuni au Haut-Rhin. On voit par ce passage que l'auteur a écrit ses mémoires longtemps après les événements qu'il raconte.

même.... Voyons, ma chère, puisque je me rends à l'évidence des documents, il me semble que tu pourrais faire comme moi : les notes que nous avons entre les mains sont des feuilles précises, claires ; il n'y a pas à discuter.

— Je ne discute pas non plus ; j'ai foi en la loyauté des écrivains sérieux qui nous éclairent. Ce que je ne puis comprendre, ce que j'ai peine à croire, c'est qu'en plein XX<sup>e</sup> siècle, à vingt-neuf heures de traversée et quelques milles de chemin de fer de notre France, ici, la femme soit une esclave, une chose. Je te le demande en toute sincérité, mon ami, ne doit-elle pas être partout une créature intelligente, dévouée et éclairée, qui puisse rendre agréables les heures de réunion familiale ?...

L'interpellé sourit, attendit quelques minutes, puis scandala ses mots en disant malicieusement :

— Nous avons, comme toujours, du reste,

union d'idées sur cet article ; et je suis certainement d'avis que l'aimable *gent coiffée* ne doit plus se montrer qu'en avocate, doctoresse, en attendant que nous la rencontrions à la tribune, dans les bureaux de la guerre, qui sait ?... bientôt peut-être à commander nos vaisseaux....

Cette appréciation établie, le parleur s'allongea nonchalamment comme un homme heureux, et attendit la réplique de sa jeune femme.

— Tu critiques, Louis, et ne parles pas sérieusement ; car tu sais que j'abhorre ces femmes masculinisées qui oublient que leur place est au foyer domestique et non à la tribune ; ces femmes qui ne veulent pas croire que la robe de chambre, si utile dans les doux travaux du ménage, leur sied mille fois mieux que la toge et la robe d'avocat. De même, tu n'ignores pas que j'exécra ces types d'audacieuses qui s'insurgent contre le doux rôle que Dieu leur a confié. Pauvres cervelles creuses, pauvres uto-

eure grâce, pour la partie de son diocèse située en Alsace, territoire français, puisque le Pape l'ordonnait, pour ramener une paix solide dans l'Eglise de France et qui avait été si profondément troublée par un schisme opiniâtre de quelques années. Ce fut vers la fin de février 1802 que fut terminée la nouvelle organisation. De suite les évêchés furent repourvus de nouveaux titulaires.

L'évêché de Bâle fut réuni à celui de Strasbourg, (excepté la partie située en Suisse). On lui donna pour évêque, le citoyen *Jean-Pierre Saurine*, ancien évêque constitutionnel d'Aire, qui occupa le siège de Strasbourg, environ 9 ans. Il mourut à Soult subitement, âgé de 79 ans.

Ce siège demeura longtemps vacant, de même que plusieurs autres de France, à cause des guerres que la France avait avec les autres puissances de l'Europe. Celles-ci ont fini par terrasser, en commun, Bonaparte et ont occasionné par deux fois la chute de cet empereur Napoléon, du trône de France, qu'il avait usurpé par ses ruses et ses fourberies infernales. Il occupa ce trône pendant plusieurs années pour le malheur de la pauvre France. Cet empereur, intrus, dévoila son hypocrisie quand il s'arma contre l'Eglise et devint l'ennemi du St-Père Pie VII. Il l'amena captif à Savone et à Fontainebleau jusqu'à sa première déchéance. Le St-Père, délivré de sa prison par les Hautes Puissances, rentra triomphant dans la ville de Rome, que le fameux Bonaparte lui avait enlevée pour la réunir à la république française avec toutes les provinces adjacentes.

C'est aussi à la faveur de ces mêmes Hautes-Puissances que Louis XVIII, rentra en France et monta sur son trône qui lui était dû par la voie légitime de l'illustre famille de Bourbon.

Reprenons les événements qui ont précédé la chute de Bonaparte. L'armée française terriblement chargée à la bataille de Leipzig, commença par se replier avec son fameux empereur, dompté cette fois. Elle fut repoussée vigoureusement jusqu'au Rhin, elle le passa avec de grandes pertes, mais les alliés victorieux, fiers de leurs exploits bénis du Ciel, passèrent, avec leurs trois monarches (\*), le pont du Rhin à Bâle, forcèrent à outrance leur implacable ennemi à se replier sur Paris avec des forces bien diminuées.

(\*) L'empereur Alexandre de Russie, l'empereur François d'Autriche et le roi de Prusse Frédéric Guillaume.

(La fin prochainement.)

## LES JOIES DE L'AUDIENCE

### Le tapis de Mme Pastourelle.

Quelle scie d'habiter une de ces maisons étroites en profondeur, mais interminables

pistes qui courent bien plus à leur abaissement qu'à la digne élévation où notre sort nous place.

— Tu deviens sublime, mon amie !... En vérité, je n'aurais jamais cru que le cerveau de ma femme fut aussi profond !

— Ah ! ah ! monsieur mon mari, c'est une preuve que, lorsque le cœur dit vrai — et il dit toujours vrai à celui qu'il aime — il devient éloquent sans beaucoup de savoir. Laissons de côté, je t'en prie, avocate, doctoresse, veloce-women et sapeur-pomprière, toutes idées remplies de théories pernicieuses qui ont germé dans le cerveau des ladies américaines et sont parvenues dans notre France avec des navires chargés des produits trichinés du nouveau continent.

... Revenons à notre sujet, à ce que tu me contais des pauvres femmes arabes. En somme,

en hauteur, où se superposent des logements minables, ne recevant l'air et la lumière que d'un seul côté, à la façon d'un four ou d'une lanterne sourde !

On vit avec ses voisins, on partage leur existence comme ils s'amuse ou s'exaspèrent de la vôtre ; on reçoit leurs ordures dans le potage quand on se met à table, et la cendre de leur pipe, pour le moins, quand on sort la tête par l'unique fenêtre. Oh ! la fâcheuse promiscuité des villes ! Comme le disait déjà Virgile, il y a vingt siècles, les campagnards ne connaissent pas leur bonheur !

De temps en temps, il faut que le juge de paix intervienne entre ces individus enfermés dans le même cabanon pour leur restituer à chacun l'honneur qu'ils prétendent réciproquement leur avoir été enlevé. Les petits mots d'explication échangés sur le carré entre Mme Gronichon et Mme Pastourelle ont pris ainsi une fâcheuse tournure d'aigreur, et ils sont qualifiés injures dans la double assignation qu'elles se sont lancée l'une à l'autre.

Mme Gronichon a la parole.

Mme GRONICHON. — D'abord, moi, je suis pour le gouvernement et la police, rapport qu'elle a fait une petite ordonnance fort utile sur les tapis qu'on n'a pas le droit de secouer aux fenêtres toute la journée. Je suis aussi pour les juges qui font appliquer l'ordonnance, ce qui prouve leur propreté et des hommes de ménage.

Mme PASTOURELLE. — Faites donc pas tant votre couchante avec M. le juge de paix ! Si vous êtes pour le gouvernement, moi aussi, et mieux que vous encore, puisque vous êtes toujours en retard pour vos impositions, et que vous recevez des feuilles de toutes les couleurs, des blanches, des vertes, des bleues. Ah ! vous ne payez pas souvent les taxes de remplacement ; ça ne vous empêche pas de boire le vin à bon marché ! Tandis que moi, voilà ma quittance, monsieur le juge.

LE JUGE DE PAIX. — Rentrez-ça ! Vous vous plaignez d'avoir été injuriée ? Parlez-moi donc d'injures.

Mme GRONICHON. — Des injures ! c'est moi...

Mme PASTOURELLE. — C'est moi, monsieur...

Mme GRONICHON. — Oui, j'en ai reçu, et pourtant j'ai pas été vous chercher. Tous les jours, il pleut chez moi des objets qu'il faut que je vous rende. C'est un torchon, un couteau, des ciseaux, c'est un peigne et un chignon.

Mme PASTOURELLE, bondissant. — Un chignon ! Oh ! l'horreur de femme ! Mes

d'après les données que nous avons en main, ici, le devoir, c'est l'instinct ; la loi morale, c'est la nature ; et la religion la superstition.

— Absolument cela.

La jeune femme rapprocha d'elle la lampe qui projetait ses rayons lumineux sur le fouillis littéraire éparpillé devant les deux époux ; puis, d'un air méditatif, elle se rejeta sur le dossier de son siège.

Le chef de céans reprit :

— Tu complotes ; je devine ton projet. Ne te mets pas martel en tête ; tes châteaux en Espagne couleraient avant que la première pierre fut posée : la chose que tu rêves est à peu près impossible. Pour cela, il faudrait pénétrer dans l'intérieur d'une tente, avoir communication avec un des ménages kabyles qui vivent à quelques mètres de nous ; et, j'avoue que, même

cheveux sont à moi, monsieur le juge. Si vous voulez voir...

LE JUGE DE PAIX. — Restez donc tranquille !

Mme GRONICHON. — Si c'est pas un chignon tout entier, du moins une partie, car je trouve à tout moment des cheveux blonds dans ma soupe, et M. le juge peut voir que je suis brune.

Mme PASTOURELLE, rectifiant. — Poivre et sel.

Mme GRONICHON. — Allez, vous ne me vexez pas ! ça n'empêche que vous avez secoué votre tapis sur le carré du troisième, et que toute la pourriture est demeurée sur mon demi-quart de beurre frais, que j'ai été obligée de le faire fondre pour l'épurer.

Mme PASTOURELLE. — Est-ce que je suis responsable de ce que je fais sous moi ? Je suis au troisième, vous au second, vous passez, ça tombe sur vous, tant pis, il faut bien secouer mon tapis quelque part, puisque l'ordonnance, que je respecte, défend de le faire par les fenêtres.

LE JUGE DE PAIX. — Par les fenêtres donnant sur la rue, mais pas par les fenêtres de derrière.

Mme PASTOURELLE. — Je n'ai pas de fenêtre sur le derrière. Comment faire ? Je ne peux pourtant pas secouer mon tapis dans ma commode ?

Mme GRONICHON. — Ça ne me regarde pas. Quand on a pas l'emplacement, on ne fait pas tapis.

Mme PASTOURELLE. — Parce que madame n'en a pas...

Mme GRONICHON. — Je ne voudrais toujours pas en avoir de si crasseux que le vôtre, un vieux sale tartan qui a traîné vingt ans sur les épaules de votre grand-mère, et que vous mettez aujourd'hui sous vos pieds, parce qu'on n'en veut plus au Mont-de-Piété.

Mme PASTOURELLE. — Au Mont-de-Piété ! on vous y a assez vue ! Mais vous ne pouvez plus rien y mettre, même qu'on ne veut seulement plus vous donner à crédit un demi-boisseau de charbon. Tout le quartier sait ça !

LE JUGE DE PAIX. — Enfin, mesdames, qui de vous a reçu des injures ?

Mme GRONICHON. — C'est moi.

Mme PASTOURELLE. — C'est moi.

Mme GRONICHON. — J'ai des témoins.

Mme PASTOURELLE. — J'en ai plus que vous, et des meilleurs.

Finalement, il résulte des dépositions que c'est Mme Pastourelle qui a reçu le plus gros paquet de sottises.

Alors, mettant cet excédent dans un des plateaux de la balance, et de l'autre le ta-

pour l'amour de ma femme, je ne la seconderais pas dans son entreprise ; je n'ai nullement envie de me faire rouer de coups de matraque par un de ces bandits musulmans. Il est, du reste, un motif plus valable encore et qui réduit à néant ton projet, c'est ton ignorance complète de l'arabe.

— Ne jetez pas aussi vite le manche après la cognée, monsieur mon mari ; sachez que j'ai toujours eu le premier prix de langues à la pension, lorsque je n'avais pas l'honneur de vous connaître, continua en souriant la jeune femme. Si je prie votre éditeur Jourdan d'Alger de m'envoyer les livres nécessaires à l'étude de cette langue, j'espère qu'il ne me les refusera pas !... à moins, à moins que vous ne vous permettiez d'adresser, en due forme, une opposition maritale à ma commande.

(La suite prochainement.)